

## CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2022 GEOMETRES EXPERTS TOPOGRAPHES - 7112 A

**ATTENTION : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, seules les formations dispensées par des organismes de formation certifiés QUALIOP1 et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL (décision du Conseil de Gestion du FIF PL du 25 novembre 2021).**

### I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

**Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 750 €**

**dans la limite du budget de la profession**

Formations cœur de métier	Plafonds de prise en charge
Toute formation liée à la pratique professionnelle (liste non exhaustive)	
<b>Techniques liées à l'exercice de la profession</b>	
Compétences professionnelles, techniques et générales liées à la pratique de l'art et notamment toute formation, liée à l'entremise et à la gestion immobilière, l'expertise immobilière, l'ingénierie d'aménagement, VRD et paysage, l'information géographique appliquées aux techniques foncières, les nouvelles technologies (drones et scanners 3D, etc...)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Mise à niveau des connaissances liées à : - l'évolution des techniques (cœur de métier et autres...) - l'évolution des textes législatifs et réglementaires et notamment en matière de droit social (et en particulier la convention collective)	
Toute formation liée au management et la gestion du cabinet	
Copropriété: bien concevoir pour bien administrer	
Cycle acte foncier - Propriété des personnes publiques, domanialités, délimitation, cas pratique	
La mitoyenneté	
Réussir ses recrutements : un acte de management	
Formations liées à la communication et à l'accueil	
Toute formation liée à la gestion qualité	
Formations logiciels métier et matériel	
Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux	
Droit social et convention collective	
Assistance aux élus pour les pré-études d'aménagement	
Formations pluri professionnelles portant sur : - sur le Grenelle de l'Environnement et la loi ALUR - la démarche de développement relationnel, commercial et gestion du portefeuille clients - médiation et Arbitrage - HQE Aménagement - Analyse du Cycle de Vie (ACV) : prescrire selon le cycle de vie des produits et bâtiments	
Les formations aux langues étrangères, en cycle équivalent jour	

#### **Observations:**

- Les formations en informatique bureautique (Word, Excel, Ciel Compta,... ) ne sont définitivement plus prises en charge
- Les formations inscrites au titre des thèmes obligatoires bornage et urbanisme sont exclues du champs des prises en charge.
- Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier.
- Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.
- C'est pourquoi il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.
- Sont également exclues des prises en charge FIF PL toutes les formations liées au CPF, prises en charge par France Compétences par le biais de votre compte CPF.

## GEOMETRES EXPERTS TOPOGRAPHES - 7112 A (suite)

### II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques

**dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques**

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2022

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 heures de formation</li> <li>- Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2022 de la profession</li> <li>- Une prise en charge tous les 3 ans</li> </ul>	Prise en charge plafonnée à 70% du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnel (pour les formations cœur de métier)
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

**Attention :**

- sont éligibles les formations d'une durée minimales de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00.
- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée
- Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.

**Rappel :**

aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.